FRC 2. 13784 a

13784

Case
FRC
18741

13784

OPINION

Prononcée par ANT. FRANÇAIS, *le 25 juin, l'an second de la République française, dans l'Assemblée des Délégués du Département de l'Isere, imprimée et adressée à toutes les Communes, par ordre de cette Assemblée.*

JE ne sais pas parler avant de penser; et je félicite très-sincérement ceux qui sont doués de cet étrange talent, que je m'honore de n'avoir point. Je pourois rapprocher des faits isolés, les lier ensemble par des inductions forcées, composer, tout comme un autre, une *Catilinaire*; et si l'histoire du temps actuel ne me fournissoit pas les traces d'une conspiration, en tirer une du fond de mon cerveau. Mais nous ne nous sommes point rassemblés pour entendre la lecture d'un roman; nous cherchons de bonne-foi la vérité: qu'elle se présente, notre raison est disposée à l'accueillir et à lui rendre hommage.

Pour saisir le premier anneau de la chaîne des événements qui nous ont rassemblés, il faudroit remonter aux premiers jours de notre révolution, voir naître et se développer les divers partis qui ont voulu et qui veulent encore la faire tourner à leur profit, tracer le caractere des principaux personnages qui y ont pris part, apprécier leurs moyens, calculer leur intérêt, marquer leur but, indiquer ce qu'ils ont pu et ce qu'ils peuvent encore, et comment ils n'ont fait que jamais changer de forme, sans changer d'intention; poser ensuite les principes qui conviennent aux temps calmes, et les exceptions que le salut du peuple, commande dans les temps révolutionnaires, et faire ainsi un volume d'histoire et un volume de politique. Mais nous n'avons pas le loisir, moi de les faire, ni vous de les entendre. Il faut donc passer par-dessus les intermédiaires, admettre les faits comme constants, les principes comme convenus, dégager ainsi la discussion d'une multitude d'accessoires qui en retarderoient la marche, (sauf à revenir ensuite sur les faits et sur les principes qu'on voudroit contester,) et aborder les questions principales qui nous occupent.

Deux partis se déchiroient dans la convention, avec un acharnement tel qu'il n'étoit permis à nul homme raisonnable d'espérer que, composée comme elle l'étoit, il put jamais sortir de son sein une constitution qui pût appaiser ces discordes, qui étoient devenues celles du peuple. *Premier fait.*

Un rassemblement nombreux s'est formé autour de la convention; un décret a mis trente députés en état d'arrestation; alors l'un des deux partis l'a emporté, et une autre majorité s'est déclarée. *Second fait.*

Une constitution qui paroît, au premier apperçu, conforme

THE NEWBERRY LIBRARY

aux droits de l'homme, et favorable au bonheur du peuple, est sortie de cette majorité. *Troisieme fait.*

Ces données établies, la premiere question se présente ainsi : les événements qui ont mis fin aux discordes de la convention, et qui nous ont donné une constitution, sont-ils heureux ou malheureux pour le peuple ?

La seconde question : faut-il juger ces événements avec une sévérité constitutionnelle, ou avec l'indulgence dont on est malheureusement obligé de couvrir les actes révolutionnaires qui ont pour motif, pour but et pour résultat le salut public ?

Si la sévérité est utile et nécessaire, le problême à résoudre sera conçu ainsi : trouver les moyens de venger l'injure faite à la convention, sans déranger le centre d'unité qui fait notre force, et d'où seul peut résulter notre salut, sans abandonner l'intérieur à la fureur des malveillants, et les frontieres aux invasions de nos ennemis, sans opposer les départements aux départements, et sans produire une guerre civile.

On conçoit tout de suite que, s'il falloit que cent mille citoyens fussent tués pour venger une injure, d'où devroit résulter le bonheur de tous, venger cette injure à un tel prix seroit le plus grand acte de démence auquel un peuple ait jamais été entraîné.

Voici actuellement les principes d'où je tire la solution de ces questions.

Le peuple est l'universalité des citoyens répandus sur un territoire régi par une même loi, et liés ensemble par un pacte commun.

Lorsque tout un peuple se leve, c'est une insurrection, et nulle puissance humaine ne peut légitimement la réprimer ; parce que, dans le sens purement politique, la volonté générale ne peut pas errer.

Lorsqu'une portion de peuple se leve la premiere, elle le fait à ses risques et périls : si la majorité du peuple répond à son appel et suit son exemple, elle a la gloire de l'initiative ; si elle n'y répond pas, si elle la désavoue, la portion insurgente peut être punie à titre de révolte.

Dans un pays dont la constitution ne fournit aucun moyen légal de connoître la volonté générale, l'insurrection peut s'exercer, d'abord démocratiquement et en corps de nation, et ensuite par l'organe d'un corps représentatif, institué révolutionnairement pour diriger le mouvement.

Si la portion insurgée obtient l'assentiment général, et qu'une autre portion entreprenne de la combattre, cette derniere se met dans le cas de la révolte.

La seule question que ces principes laissent à résoudre, est une question de fait. L'insurrection du 2 juin est-elle utile pour le peuple ? Dans le cas même où elle lui porteroit préjudice, les circonstances permettent-elles d'en tirer actuellement vengeance ?

Il est évident pour moi (et chacun place l'évidence au dégré particulier que lui assignent son caractere et ses lumieres, et on ne doit point trouver mauvais, dans les événements politiques,

dont l'avenir couvre encore les résultats, que l'évidence de l'un ne soit pas même pour un autre une simple probabilité); il est, dis-je, évident pour moi que l'insurrection du 2 juin est heureuse, puisqu'elle nous a procuré, en quinze jours une constitution républicaine, que, sans elle, nous ne pouvions pas espérer, même après une convulsion de quinze mois.

Dans les quatre grandes insurrections qui ont eu lieu en France, Paris a toujours pris l'initiative; et il n'est pas d'aristocrate si forcéné qui, dans ces moments lumineux, s'il en a, ne convienne que Paris a sauvé la France ces quatre fois-là. C'est une probabilité pour la cinquieme; cependant je conviens que ce n'est pas une preuve.

Dans tous les actes révolutionnaires, il y a toujours de petits mouvements *étrangers* qui se mêlent au mouvement national : ce sont comme autant de petits corsaires qui suivent une grande flotte, pour profiter de l'événement et faire un coup de main, si la grande expédition vient à manquer.

Le 4 octobre, comme le 2 juin, il y avoit différents partis qui paroissoient suivre la même route, pour arriver à des buts différents. Il y avoit le parti d'Orléans qui vouloit la régence, le parti Lafayette qui prétendoit à la lieutenance générale du royaume, (le mot royaume avoit alors une signification on ne sait trop comment) le parti des patriotes qui, prévenus des projets sinistres du roi, vouloient l'amener à Paris. Tous ces partis ébranlerent le peuple de Paris, l'entraînerent à Versailles; le parti national écrasa les deux autres, avec les forces mêmes qu'ils mettoient en mouvement. Le roi fut traduit à Paris, et non pas tué, comme ils le vouloient. D'Orléans et Lafayette manquerent leur coup, et ils préluderent à ce cours nombreux de culbutes qu'on leur a vu faire depuis, aux grands applaudissements des spectateurs.

Dans la révolution du 2 juin, il y avoit, 1.° le même parti d'Orléans; 2.° le parti autrichien; 3.° le parti national.

Le parti d'Orléans disoit (ou plutôt pensoit) : » Produisez » un mouvement d'où puisse naître une grande discorde, afin » que dans le choc des départements contre Paris, je puisse » saisir le sceptre. --- Le parti autrichien disoit: Massacrez les » trois cents députés appellants, la France s'indigne, se désor- » ganise, et je l'envahis. --- Le parti patriote disoit : » Faisons » enfin cesser, parmi nos législateurs, ces discordes convul- » sives qui éternisent l'anarchie et dévorent le peuple; montrons- » nous avec une fermeté calme, et ne quittons pas les ave- » nues du temple de la loi, que la majorité, qui doit nous » donner une constitution, ne se soit déclarée. »

Qu'est-il arrivé de tous ces mouvements? Les conspirations orléanoises et autrichiennes ont été enveloppées et comme neutralisées par le parti national. Le peuple s'est tenu le 2 juin, comme le 20 juin de l'année précédente, dans une attitude calme; et ces deux journées ont encore cela de commun, d'avoir été beaucoup envenimées, beaucoup improuvées, et que leurs effets n'ont été justement appréciés par les esprits qui ne sont pas révolutionnaires, que long-temps après qu'elles ont eu lieu.

C'est une chose que la postérité remarquera, et dont je ne trouve d'exemple dans l'histoire d'aucun peuple, que dans une ville d'un million d'habitants, où les esprits sont exaspérés par une suite de perfidies non interrompues depuis quatre ans, où l'Autriche et l'Angleterre ont de nombreux pensionnaires qui excitent sans cesse le peuple aux plus violentes extrémités, dans un rassemblement de plus de cent mille insurgents, attroupés et armés au bruit du canon d'alarme et du tocsin, qui n'a cessé de se faire entendre durant trois jours; il est, dis-je, remarquable que dans ce cahos de choses et de personnes, les propriétés aient été respectées comme dans les époques de la paix la plus profonde, et qu'on soit parvenu à mettre l'ordre dans le désordre, la regle dans le tumulte, et le calme dans la tempête. Et quel est celui qui voudroit répondre que dans une commune de quatre ou cinq cents habitants seulement, loin des intrigues et de la corruption, l'emploi des mêmes moyens n'excitât cent fois plus de désordre?

On fait cette objection. Paris, après tant de révolutions qu'il a faites avec succès, ne peut-il pas prendre sur toute la république un ascendant funeste à sa liberté? Il est certain que lorsque sur un diametre de trois lieues, il se trouve une population d'un million d'hommes qu'on peut rassembler et armer dans deux coups de baguettes, tandis qu'il faudroit plusieurs semaines et parcourir plus de cinquante lieues pour réunir une population égale dans les autres sections de l'empire; il est certain, dis-je, que la population qui se trouve ainsi resserrée, a une force d'activité supérieure à celle qui est disséminée sur un grand espace. Mais si les intérêts sont égaux, l'inégalité des moyens est alors moins dangereuse; si le but est le même, tout ce que peut produire une plus grande puissance, c'est d'arriver plutôt. Paris, par lui seul, n'est rien; il a le plus grand intérêt qu'une constitution républicaine l'unisse avec tous les départements, auxquels il fournit ses arts, son industrie et ses lumieres, en retour des subsistances et des matieres premieres qu'il retire d'eux.

Si les départements sont mécontents de Paris, ils peuvent, par la cessation du commerce, l'isoler, le stériliser, l'affamer. Il y a donc réciprocité de rapports et unité d'intérêts, et les plus grands ennemis de Paris sont ceux qui tenteroient de lui donner sur les autres communes une prépondérance qui le perdroit. La menace de ce gouvernement municipal parisien, est, à mon avis, un épouvantail placé par la perfidie pour égarer la sottise. Dans les grandes époques de la révolution, si les législateurs n'eussent pas été environnés d'une population aussi nombreuse, ils n'eussent jamais pu se soutenir contre les armées des tyrans et contre les factions qu'ils avoient prises à leur solde. On a vu, par les lettres de *Galon* et *Sainte-Foix*, comment le dernier roi avoit organisé et constitué dans Paris une sorte de peuple royal, au milieu du peuple libre, et combien peu d'effet produisit ce petit peuple, malgré toute l'habileté, tous les moyens et tout l'argent qu'on y employoit: c'étoit comme la machine de Marly, dont les immenses combinaisons soûtent des sommes énormes, pour donner quelques pieds d'eau

qu'un petit nombre de pompes à feu pourroit apporter avec peu de frais, et beaucoup de simplicité. Qu'on suppose la législature dans une ville peu considérable, il est certain que la corruption y eut produit de plus grands effets à proportion, et que, devenue le centre de ralliement des conspirateurs, une assemblée nationale n'auroit jamais pu s'y soutenir. Je parle ici des circonstances révolutionnaires : les mêmes données ne peuvent plus s'appliquer à une époque constitutionnelle. Il arrivera un temps où la lassitude et l'impuissance des conspirateurs, amenera enfin des jours calmes et prosperes; alors, si Paris, méconnoissant sest plus pressants intérêts, veut envahir des droits qui appartiennent également à toutes les communes, la volonté générale pouvant se manifester régulièrement et sans commotion, par les assemblées primaires, Paris se trouvera seul contre tous, et ses projets d'usurpation seront facilement réprimés. Mais il ne s'agit pas actuellement de cela, il faut aller à la question la plus pressée.

On craint que la majorité qui l'a emporté dans la convention, ne nous livre à une tyrannie nouvelle. Je dois exprimer à cet égard, ma pensée.

Quatre ou cinq membres de l'assemblée ont une réputation détestable, qui a fait tort à tout leur parti. Toutes les fois qu'il s'agit de la montagne, on se rappelle un de ces hommes; on croit que ceux qui suivent les mêmes étendards, se ressemblent tous, on oublie que Caton étoit du parti de Scylla, et que cependant Caton n'approuvoit ni les meurtres ni les proscriptions; on oublie que Hérault, Barrere, Cambon, Bréard et plusieurs autres députés de ce département, siégent eux-mêmes sur la montagne, et que si ces hommes sont des conspirateurs, il faut aller se cacher dans les forêts, renoncer à toute communication avec l'espece humaine, et désespérer de trouver la vertu sur la terre. On se livre à des terreurs paniques; on croit entendre incessamment proclamer Marat roi de France et de Navarre, et que le ciel, par un miracle de plus, va faire descendre, pour lui, une seconde ampoule sur la terre. C'est ainsi que raisonne la peur.... Mais je veux, pour un instant, que la Montagne conçût des projets de tyrannie et d'usurpation, croit-on que le peuple de Paris, qui, depuis trois ans, a déjoué tous les complots, et qui, par une sorte d'inspiration a deviné tous les traîtres avant que les preuves de leur perfidie fussent évidentes, soit composé d'automates, pour ne sentir pas ce qu'il y auroit d'oppressif dans le gouvernement qu'on voudroit établir, et dont il sentiroit, le premier, tout le poids. J'ai cette confiance, que le premier chef de parti qui voudroit nous donner un maître, ou établir une dictature municipale, seroit à l'instant abandonné et sacrifié par les Parisiens; et s'ils ne faisoient pas leur devoir, ce seroit alors à nous à faire le nôtre. Si d'Orléans n'est pas puni comme coupable, ou banni comme dangereux, je dirai qu'on veut faire quelque chose de cet homme ou de ses enfants, et par-tout on dira comme moi; mais rien n'annonce, jusqu'à présent, que la convention se refuse à purger la terre de la liberté, d'une famille qui, pour être abhorrée, n'en est pas moins dangereuse. Que signifient, d'ailleurs, toutes les suppositions imaginaires, lorsqu'il existe un fait constant? Que

sont des allégations qui sont plus ou moins probables, lorsqu'il y a une réalité qui, démentant toutes les probabilités, doit fixer toutes les opinions? La constitution républicaine est faite, ce mot seul répond à tout; et quand on me parle des pieges et des dangers qu'on pourroit placer dans les moyens d'exécutions, je dis que le plus grand danger et le plus grand piége consistent à jetter d'avance une défaveur sur un ouvrage qu'il est de l'intérêt des républicains d'accepter. La convention à fait, à ceux qui l'accusoient d'inertie, la même réponse que fit un ancien à un philosophe pyrrhonien, qui nioit l'existence du mouvement. Elle a marché, et par cela seul elle a prouvé qu'elle avoit la volonté et le pouvoir du mouvement; et pour dire trois mots en passant, de ce projet de constitution, je dirai que la feue constitution de 1791, étoit une constitution de procureur; que celle de Condorcet étoit un ouvrage de philosophes théoriciens; que celle qui vient d'être arrêtée est l'ouvrage de philosophes pratiques.

Garat fit à la barre de la Convention, peu de jours avant la derniere révolution, un discours de deux heures, qui se réduisoit à ceci : tous vos débats ne proviennent que de ce que vous ne vous entendez pas. Vous, habitants de la montagne, vous êtes des hommes honnêtes qui avez le génie des révolutions. Vous habitants de la plaine, vous êtes des hommes honnêtes qui êtes dominés par le génie de la peur. Si vous pouviez lire au fond de vos ames, vous seriez bientôt d'accord. Garat auroit pu ajouter que l'instinct naturel qui porte les hommes et même certains peuples contemporains à contraster d'une maniere forte avec ceux qui leur déplaisent, avoit jetté les deux partis aux deux points extrêmes de la ligne révolutionnaire. Lorsqu'il y a quelque part un Démocrite qui rit, il paroît bientôt un Héraclite qui pleure. Cette observation, toute minutieuse qu'elle paroît, n'en est pas moins dans le cœur de l'homme et dans toute l'histoire. Ce sont les convulsions épileptiques de *Marat*, qui ont jetté dans un système d'apathie et de pusillanimité, un grand nombre de membres de la convention. Il est tel député actuellement en discrédit, qui n'a prêché le modérantisme, que parce qu'il a trouvé la place prise par un autre pour prêcher les excès de la liberté; et pour le dire, en un mot, j'ai vu dans la convention des amours-propres qui s'irritent, et non des conspirations qui se heurtent.

Je suppose qu'un écrivain prévenu ou superficiel, écrivît l'histoire des trois premieres semaines du mois actuel de juin; voici ce qu'il diroit sur la premiere semaine : D'infames conspirateurs, vendus à l'Autriche et à l'Angleterre, organiserent dans Paris une insurrection; ils entraînerent autour de la Convention un peuple égaré ou payé, et ils obtinrent, les armes à la main, un décret qui mettoit en arrestation trente députés, qui étoient peu favorables à leur complot : alors, la majorité se prononça pour les conspirateurs. Et passant à l'histoire de la seconde semaine, on continueroit ainsi : — Par la suite de cette révolte, la paix s'établit dans l'assemblée et dans l'empire.... Les conjurés arrêterent une constitution fondée sur les droits de l'homme, le peuple dut sa liberté à un crime, et cette exécrable conjuration accéléra et assura son bonheur.

La révolution du 2 juin ressemble à celle du 10 Août, dans ce point seulement, qu'elle avoit pour objet de détruire un *veto*. Ce *veto* existoit, par le fait, dans l'un ou dans l'autre parti de l'assemblée : ces deux partis étoient tellement opposés, que leur effet étoit *zero*. Un tel état de chose ne pouvoit pas durer sans que la France se déchirât et s'engloutît : il falloit un mouvement. Ce mouvement devoit-il se faire pour la montagne ou pour la plaine ? c'est ce que je n'examine pas ici ; mais il en falloit un, et la France n'a marché que de ce jour-là.

Si on eût mis en arrestation trente membres de la montagne, biens des gens qui ont trouvé cette mesure cruelle pour la plaine, l'auroient trouvée encore fort douce pour la montagne. Je ne vois ici ni l'un ni l'autre parti; pour tous les deux la mesure est détestable en principes ; elle peut être bonne seulement en circonstances.

Il ne faut pas juger les mouvements révolutionnaires avec les régles étroites des *Barthole*, ni avec les maximes compassées des *Grotius*. Il faut le dire, quoique cela soit dur à prononcer et à entendre, l'utilité de ces mouvements les moralise : le crime c'est de ne pas sauver le peuple : tout ce qui est indispensable à son salut, dans les temps critiques, c'est vertu. Après cela, que l'on crie tant qu'on voudra ; je vois vingt quatre millions d'hommes et ils n'en voient que trente-deux. Je n'ajoute qu'une condition, c'est que l'humanité ne soit pas violée.

Quand il s'agit de juger les mouvements d'un grand peuple qui s'agite entre la liberté et la tyrannie, il faut s'élever au-dessus des regles ordinaires. Les fins denon-recevoir et les subtilités, cheres aux enfants de *Cujas*, ne sont plus admissibles. On doit se tenir pour dit, qu'il faut, à tout prix, que la révolution s'acheve, qu'elle brise sans miséricorde tout ce qui s'oppose à sa marche, que tout pas rétrograde l'entrave ou la tue ; il faut qu'elle sache faire tourner à ses vues les vertus et les vices ; que sa force s'accroisse des crimes qu'on lui oppose, et de la défaveur dont elle doit couvrir ses ennemis ; l'essentiel est qu'elle marche, et qu'elle ne s'arrête qu'arrivée au but. C'est alors que la justice, la morale et l'humanité, qui ont souffert dans ces secousses, doivent reprendre leur aimable empire ; c'est alors que les plus chauds provocateurs des mouvements révolutionnaires, dans les époques où le salut du peuple les exige, deviennent, s'ils sont bien intentionnés, les ennemis les plus ardents de tous ceux qui agitent et aigrissent, quand ils ne faut plus que calmer et adoucir. Autre temps, autres maximes. Ce qui est légitime dans les camps et à la guerre, seroit barbare dans une ville et durant la paix. Ce n'est pas la même police, ni la même loi, dans un village paisible et dans une place en état de siége ou de blocus ; c'est que tout y est subordonné à la grande considération du salut public. L'homme borné n'a qu'une seule marche; les temps et les circonstances ont beau changer, c'est toujours le même principe et la même allure : c'est le merle qui siffle et le corbeau qui croasse toujours sur le même ton. Il en est autrement de l'homme d'état ; sans doute, il faut en tout temps faire justice de ces requins qui suivent le vaisseau de l'état, pour devorer les matelots qui tombent à

la mer ; mais il faut aussi faire justice de ces torpilles qui s'attachent au gouvernail du navire, et l'empêchent de naviguer.

Ceux qui blâment cette nouvelle révolution, sont 1.° tous les royalistes et les aristocrates, cela est de droit ; ils font leur métier, et c'est à nous à faire le nôtre ; 2.° tous les fayettistes qui veulent les deux chambres, afin de doubler les ressources de l'intrigue, et des places inamovibles, afin de n'avoir à tromper le peuple qu'une fois ; 3.° des hommes honnêtes, mais foibles, qui ont toujours mal jugé la marche de la révolution, qui ont successivement blâmé le 3 octobre, le 20 juin, le 10 août, et qui blâmeront éternellement tout mouvement bon ou mauvais, parce que c'est un mouvement ; 4.° des hommes très-ardents, mais inconsidérés, qui sont toujours dans les termes de l'emportement, et qui, dans les affaires d'état, ont plutôt une passion à satisfaire, qu'un bien public à produire. On sait que, dans les affaires civiles, comme dans les affaires politiques, ce sont les *brailliards* qui, fiers des sons dont ils frappent les oreilles sans toucher l'esprit, gâtent tout, brouillent tout, et poussent les choses à un tel excès de désordre et de confusion, que la prudence humaine a ensuite toutes les peines du monde à réparer le mal qu'ils ont fait.

Répondant à ces quatre classes d'hommes, qui sont fort heureusement étrangeres à cette assemblée, je dis aux premiers : Allez à *Coblentz* ou à la *Vendée ;* aux seconds, allez observer en Angleterre l'équilibre politique, et vous nous direz à votre retour, s'il n'y a rien de plus stupide et de plus oppressif que cette trinité de pouvoirs, adorée par les écoliers de *Delolme ;* je dis aux troisiemes : vivez tranquillement dans vos foyers, faites, par vos mœurs douces, le bonheur de votre famille, et n'en sortez que lorsque la révolution sera achevée ; je dis aux derniers : Prenez soin de votre santé, rafraîchissez et calmez votre sang, et sachez que la colere n'est bonne à rien, pas même dans les révolutions.

L'aristocratie trouve des lacunes dans la constitution nouvelle. Ah ! vraiment je le crois, il y en a une bien grande ! on n'y trouve pas le moindre petit trône pour le moindre des petits *Bourbons ;* point de chambre-haute où il seroit si agréable de s'asseoir, pas la moindre place où la vanité puisse jouer un de ces petits rôles honteux dont elle est si jalouse ; pas la moindre prise où un clergé édifiant puisse s'attacher saintement ; enfin, le mot de *prêtre* n'y est même pas prononcé. Le moyen de contenir le grand courroux que des omissions si importantes excitent si naturellement !

Après ces réflexions générales, que j'aurois beaucoup réduites si on m'eût laissé un plus grand intervalle que celui d'une nuit pour les résumer, je réclame, pour l'opinion que je me suis faite de cette révolution, l'indulgence que j'ai moi-même pour l'opinion opposée. Je me suis trop souvent trompé, pour croire qu'il soit impossible que je ne me trompe pas encore aujourd'hui : tout ce qu'on peut exiger, c'est que je parle comme je pense, et certes, je le fais avec une grande franchise. Lorsqu'il se fait un grand mouvement dans un état, tant que la volonté générale n'est pas ma-

nifestée sur ce mouvement, et qu'on n'en prévoit pas avec précision le résultat et le terme, l'opinion est libre de part et d'autre; il est permis de tout craindre comme de tout espérer; chacun prend, dans les divers partis, la place que lui assignent son caractere et ses lumieres : on n'est pas un *scélérat* précisément parce qu'on ne pense pas comme nous; et ce seroit une sévérité très-injuste, que celle qui puniroit une erreur comme un crime. Chacun calcule les probabilités suivant sa mesure; rien n'est si facile que l'erreur en cette matiere; le crime ne commence que lorsque la volonté générale est connue et que l'on conspire contre elle. Je ne présente ces réflexions qu'afin de provoquer un examen plus sévere, sur la proposition que je ferai, et dont je demanderai l'ajournement; je dirai plus, c'est que si les moyens d'exécution et le terme de l'acceptation de la constitution ne sont pas incessamment décrétés; si j'apperçois qu'on use d'une indulgence funeste envers les *Bourbons*, et qu'on ait quelque velléité de dictature, je déclare que je reconnoîtrai alors et très-hautement que je me suis trompé, que je provoquerai de toutes mes forces les moyens propres à faire avorter ces projets, qui seroient pernicieux. Mais on ne peut pas raisonnablement exiger que mon opinion se fonde sur de telles probabilités, lorsque ces probabilités ne sont à mes yeux que le rêve insensé d'une imagination qui délire sur les affaires publiques. Je passe actuellement à ce qui nous est particulier dans la situation actuelle.

Le conseil du département, en convoquant les assemblées primaires, a bien fait, dans ce sens, qu'il falloit donner un mouvement uniforme à des assemblées qui se seroient formées elles-mêmes spontanément et sans ordre. Il régnoit une grande division, et même une opposition marquée entre le conseil et les représentants. Le fardeau devenoit lourd à porter; le conseil nous a appellés, et il nous l'a mis sur les épaules. Assurément rien n'égale l'empressement avec lequel il nous l'a offert, si ce n'est la facilité avec laquelle nous l'avons pris. Alors qu'avons-nous fait? au lieu de nous placer entre les deux partis, pour les juger et les réconcilier, nous n'en avons entendu qu'un; et sans nous en douter, par l'effet naturel de la confiance, nous sommes devenus son instrument. Il y avoit, avant notre arrivée, un parti pris; notre marche étoit tracée; les rôles étoient distribués; et nous autres électeurs et bonnes gens des campagnes, (comme on nous appelle ici), nous avons adopté tout ce que trois ou quatre personnes avoient résolu dans leur sagesse avant que nous fussions arrivés.

On nous avoit d'avance préparé une salle particuliere, isolée de toutes celles où siégent les autorités; et ce qui, à mes yeux, n'a été, de la part du conseil, qu'une démarche attentive et officieuse, a paru à d'autres une velléité de nous voir constituer en un corps détaché de ceux que la loi avoue, et conséquemment en un corps révolutionnaire. Dans cette salle, au lieu des couleurs sacrées de la liberté, on nous présente des images religieuses; on oublie qu'il n'y a pas de culte dominant en France, et que l'assemblée pouvant être composée d'hommes de toutes les sectes et de tous

les cultes, il faut placer ici tous les dieux qu'on adore sur la terre, ou bien n'en placer aucun. Bientôt de simples commissaires de communes, envoyés pour donner des instructions au conseil, nous sommes, par un coup de baguette, tranformés en représentants révolutionnaires. Les autorités constituées viennent saluer cette puissance nouvelle; et ce que quelques-uns ont considéré comme un hommage, je ne l'ai regardé, moi, que comme une visite de famille. On pose, comme un principe de toute évidence, que nous avons un droit de réquisition sur toutes les forces armées du département; et le bon sens, qui conteste à un homme d'esprit cette assertion, est traité de blasphême. On décrete un serment, *ab irato*, *de demeurer debout* jusqu'à ce que les affaires aient pris une autre face. On sait que les représentants du peuple doivent prêter, sur la place d'armes et avec le concours du peuple, un serment républicain; au lieu de nous concilier pour le prêter tous ensemble le dimanche, nous y courons seuls le samedi, et nous faisons la veille, *incognito*, ce qu'ils font le lendemain avec un concours prodigieux qui nous donne la mesure de notre crédit. En attendant, l'opinion publique se détache de nous par toutes ces fausses démarches, la constitution républicaine s'acheve, et le sens commun pousse l'audace jusqu'à dire que notre présence n'est pas d'une très-grande importance dans Grenoble.

Comment sommes-nous parvenus jusques-là, ayant tous des intentions pures, et avec un conseil de département qui peut se tromper sur les moyens, mais qui, j'aime à le croire, veut sincérement le bien public? C'est que nous étions tous allumés d'une grande indignation, et que dans les affaires, la colere est un mauvais conseiller; c'est que nous avons précipité toutes les mesures, au lieu de les discuter; c'est que nous n'avons écouté qu'un parti, parce qu'il nous plaisoit, et qu'il avoit notre confiance, au lieu d'écouter la masse générale du peuple, qui ne flatte jamais, et qui se trompe rarement.

En attendant, je me demande tous les matins si je suis administrateur, si je suis juge, ou représentant et membre d'un corps révolutionnaire; et soit que je n'aie pas assez d'étendue dans l'esprit pour appercevoir toutes celles que l'on a données à mes fonctions, soit que j'entrevoie qu'il n'y a pas lieu à *révolutionner* de nouveau, je reviens toujours à la premiere opinion, que j'ai annoncée, dès les premiers jours de mon arrivée, à plus de quarante membres, tant de cette assemblée que du conseil, et qui vous a été présentée d'après mon avis, à l'opinion, que nous sommes tout simplement des commissaires de communes, envoyés auprès du conseil, non pour lui intimer des ordres, mais pour lui donner toutes les instructions locales ou générales qu'il peut desirer, et que nous pouvons lui fournir.

Placés auprès du conseil, & ayant voix consultative auprès de lui, je voyois parfaitement le but & les limites de mes pouvoirs; hors de là, je me trouve tellement dévoyé, tellement hors de tous les principes, & dans un état si extraordinaire, que je ne sais plus quelle route je tiens, ni où l'on me mene. Puisqu'il n'y a aucune loi qui approuve notre formation, & que toute mesure hors de la loi est révolutionnaire, ou nous ne sommes rien, ou nous sommes un pouvoir révolutionnaire:

& si nous sommes un pouvoir révolutionnaire, je vous demande contre qui & contre quoi nous voulons faire une révolution? Ce n'est pas sans doute contre la constitution qu'on va nous donner; ce n'est pas contre la *faction criminelle & scélérate* (& tout ce qu'on voudra), qui a rédigé cette constitution républicaine: c'est, me dit-on, contre ceux qui ont arraché, les armes à la main, le décret d'arrestation des trente-deux. Mais est-il besoin de créer une autorité extraordinaire tout exprès pour cela? Les citoyens ne peuvent-ils pas faire des pétitions; & ce droit, exercé directement, a-t-il moins de force qu'exercé par représentation? Est-ce à dire que nous devons opposer révolte à révolte, & punir une insurrection utile par une insurrection dangereuse? Devons-nous abandonner, comme on le fait en Bretagne, les côtes & les frontieres aux invasions de l'ennemi & aux progrès des fanatiques, oublier la Vendée & ne se rappeller que de Paris? Devons-nous mettre le feu à notre propre maison, pour punir des hommes qui sont venus faire un peu de carrillon à notre porte? Que diriez-vous à celui dont des brigands attaqueroient le domicile par les toits, par les fenêtres & de tous les côtés, & qui, au lieu de se défendre, perdroit son temps à quereller les gens de la maison & à faire le procès à son intendant? Vous lui diriez: Eh! mon ami, songe d'abord à te défendre des brigands, tu auras ensuite assez de temps pour régler les débats de ton intérieur.

Eh bien! ce que vous diriez à cet homme, je vous le dis à vous-mêmes. Qu'on vous ait appellés, lorsqu'il y avoit lieu à des appréhensions, à la bonne heure; mais que vous continuiez d'exister sous un mode révolutionnaire, lorsque ces craintes ne sont pas généralement senties, & que vous êtes devenus vous-mêmes un objet d'inquiétude, cela ne se conçoit pas.

Avant de s'embarquer dans une entreprise quelconque, il faut connoître le but & les moyens. Votre but, il peut se remplir constitutionnellement, & ce n'est la peine de se placer hors de la loi, pour un but qu'on peut atteindre avec & par elle; vos moyens sont nuls, vous n'avez ni la force qui exécute, ni la loi qui autorise, ni l'opinion qui soutient. Vous savez très-bien que le souverain n'est pas dans un seul département; que les citoyens qui l'habitent ne peuvent pas donner des pouvoirs extraordinaires, ni organiser des corps particuliers, que d'autant que tous les autres départements y sont provoqués révolutionnairement par les mêmes causes, ou paisiblement par la même loi; que, lorsqu'il se forme dans une section de la République un pouvoir révolutionnaire, il n'a que l'autorité de la confiance, & non une force légale & obligatoire. Il résulteroit de cette faculté accordée aux grandes sections départementales, que les petites sections, telles que celles des districts, des cantons & même des communes, pourroient aussi ériger dans leur arrondissement des corps extraordinaires, isolés de celui que vous formez, créer ainsi de petits tourbillons qui, n'étant pas réglés par une loi commune, se heurteroient & se froisseroient sans cesse, & réaliseroient en politique un *cartésianisme*, dont l'absurdité est démontrée en physique.

Gardez-vous d'apprécier l'énergie publique sur l'état d'abandon où on vous laisse. On paroît ici généralement persuadé que les derniers événements ne mettent pas la République en péril, & qu'il est des temps si critiques, que la prudence elle-même commande d'ajourner les vengeances: c'est ce qui fait qu'on a marqué tant de froideur sur la marche si extraordinaire que vous avez prise. Si la liberté eût été en danger, vous eussiez vu tous les citoyens de Grenoble se presser & se

réunir. Ils ne veulent ni dictateurs, ni tyrans ; ils savent que derriere un usurpateur se cachent des émigrés des nobles, des parlements & des bourreaux, & qu'une banqueroute deshonorante & des supplices multipliés seroient le résultat nécessaire du passage de la République à la Royauté : ils savent que, suivant les plus simples notions du sens commun, un Roi n'est qu'un fantôme fait pour tout arrêter, ou un monstre destiné à tout dévorer ; que c'est une illusion absurde d'espérer ni liberté, ni bonheur sous un gouvernement mixte dont nous avons fait, depuis trois années, à nos dépens, une si rude expérience, & que désormais il n'y a plus de milieu entre les chaînes odieuses & avilissantes d'un maître, & les douces loix de la République. Depuis 1788, Grenoble a été tranquille ; & comme il n'y a pas eu de contre-révolutionnaires prononcés, il n'y a pas eu de maratistes. Aujourd'hui, une querelle semble s'engager entre deux autorités rivales ; & quelque confiance qu'on ait justement en votre sagesse, on craint que ces querelles, devenant celles du peuple, ne se terminent d'une maniere opposée à celle que vous desirez.

Si, par exemple, un décret vous ôte le caractere politique dont vous vous êtes revêtus, il faudra obtempérer au décret ou y désobéir. Si vous y obtempérez, c'est une espece de congé qu'il n'est du tout point agréable de recevoir : si vous résistez, il faudra opposer des troupes à d'autres troupes, & toute votre armée consiste en deux garçons de bureau. Ne voyez-vous pas que vous vous engagez dans une querelle dont il vous est impossible de sortir avec avantage, & que la prudence vous prescrit de préférer une retraite honorable aujourd'hui, à un congé déshonorant demain. J'entends vos courages s'indigner & protester que vous mourrez à votre poste. Il est beau, sans doute, de mourir pour la liberté, mais mourir sans nécessité est une chose triste ; & entraîner avec soi au tombeau une partie de ses concitoyens, seroit une chose cruelle.

Il ne vous reste qu'à choisir entre trois partis : ou vous dissoudre tout-à-fait ; ou vous ajourner, en laissant auprès du conseil une commission chargée de vous convoquer au besoin, ou bien revenir au premier système, le seul qui étoit raisonnable & juste, celui de vous adjoindre au conseil, avec voix consultative. Ainsi placés, & ne prenant aucune délibération extérieure, ni impérative, nulle puissance légitime ne peut vous atteindre. Si vous voyez les tyrans s'élever, la royauté renaître, alors la nécessité des choses, le devoir de votre serment, le vœu de tous vos concitoyens, le besoin de ralliement, la marche générale de la République, l'ascendant irrésistible de l'opinion publique & de la volonté générale vous transformeront alors, avec le conseil de département, en corps révolutionnaire. Mais dans l'état actuel des choses, rien n'exige une mesure aussi hasardeuse. Si vous prenez le second parti, qui est, à mon sens, le plus prudent, vous direz, à votre retour, à vos concitoyens : » Lorsque vous nous avez députés auprès du conseil » de département, le résultat de l'insurrection de Paris n'étoit pas connu. » Vous avez craint le retour des rois, des seigneurs, & de tous les » fléaux dont la révolution vous a délivrés ; il est sorti, au contraire, » de ces mouvements, une constitution qui garantit tous vos droits ; » & il est probable qu'elle sera bientôt présentée à votre examen & à » votre acceptation. Un grand nombre de départements paroissent adhérer » aux mesures prises par la convention ; quelques-autres s'y refusent ; » & tout le mouvement qui agite la France, est plutôt l'effet des

» corps administratifs, que l'agitation spontanée des citoyens. Nous » avons rempli notre mandat; nous avons donné aux autorités consti- » tuées les instructions dont vous nous aviez chargés. Nous ne pouvions » nous arroger un pouvoir que la loi ne nous donnoit pas, sans pro- » voquer le fédéralisme qui eût dissous la République, la guerre civile » qui l'eût déchirée, l'aristocratie qui, habile à profiter de tous les » mouvements, en attendoit un de l'excès de notre zele, pour vous » plonger dans l'esclavage ».

C'est ainsi que vous répondrez à vos concitoyens; & quel est celui d'entre eux qui ne sentira pas que ces représentations partielles, placées dans les chefs-lieux de départements, familiarisent au fédéralisme des moyens, en attendant celui des gouvernements, qu'elles rompent ou du moins relâchent beaucoup les liens d'unité; & peut-être, par cette coalition de masses départementales, prépare-t-on à notre insu le morcellement & la division de la république.... Si je ne me trompe, le véritable danger n'est pas dans Paris, il est tout entier dans cet étrange système: si on a voulu, en violant la Convention, exciter l'indignation des citoyens, & les entraîner au fédéralisme, comment pourroient-ils être assez aveugles pour donner dans ce piége?

Il arrive encore de ces représentations partielles, que, dans la nécessité où l'on est de se former un parti, on n'est pas difficile sur le choix. Les aristocrates, les royalistes, & cette espece d'êtres équivoques qui a paru successivement sous les noms d'impartiaux, de modérés, de feuillants, de constitutionnels, tous ces enfants bâtards de la révolution viennent se ranger sous les étendards des patriotes de la nouvelle date. Dès-lors, la barriere qui nous a séparés d'eux, & qui nous a sauvé, est anéantie.

Ils se ravisent aujourd'hui, ils sentent bien que, si dès 1789, ils se fussent mêlés dans nos administrations & dans nos bataillons, nous n'aurions plus ni bataillons, ni administrations. Il faut que les mesures violentes adoptées dans quelques départements, soient bien désastreuses; car, tel aristocrate qui osoit à peine, il y a un mois, lever les yeux, éleve aujourd'hui le ton, feint de se rendre utile, a toujours une délation officieuse à vous présenter, une grande mesure de salut public à vous indiquer, un conseil bien républicain à vous donner. Ils errent, les misérables, autour de l'enceinte où siégent les magistrats du peuple, comme les esclaves autour du sénat Romain, pour lui demander un maître. C'est par leurs funestes inspirations, qu'on semble oublier les soldats *chrétiens*, qui massacrent & brûlent dans la Vendée, pour ne se rappeller que de cette armée de cent mille hommes, qui se remue pendant trois jours à Paris, sans faire de mal à personne, & qui rentre paisiblement dans ses foyers, aussitôt qu'elle croit avoir, par sa présence, sauvé l'empire. J'ignore comment l'opinion publique s'est tout-à-coup si profondément viciée: j'avoue que, depuis un mois, je ne reconnois ni les personnes, ni les choses; & que je vois la contre-révolution s'avancer par tous les moyens dont on dit qu'on veut la prévenir. La contre-révolution s'avance, non pas de Paris sur les départements, mais des départements sur Paris; & comme si l'armée *chrétienne* ne faisoit pas des progrès assez rapides, il faut encore que le patriotisme égaré lui serve d'auxiliaire.

Chose étrange, en s'insurgeant de toutes parts, on désorganise tout; & c'est, dit-on, pour s'opposer aux désorganisateurs. Les sections départementales se coalisent ouvertement, & c'est pour prévenir le fédéralisme. On jure l'unité de la République, & quelques villes

égarées envoient des suppléants à Bourges, & déterminent un second centre pour le gouvernement. On crie contre l'anarchie; & par toutes ces mesures révolutionnaires, on produit l'anarchie la plus complette, la dissolution sociale la plus entiere qui ait existé depuis 1789.

Que si vous voulez absolument conserver le caractere politique, que vous avez plutôt reçu que vous ne l'avez pris vous-mêmes, je demande qu'on pose ainsi la question, car ce sont ses véritables termes: —— Que ceux qui veulent la guerre civile se levent?

NOTE.

IL seroit difficile de réunir une assemblée plus pure & mieux intentionnée, que celle qui a entendu ce discours. Elle s'est honoré elle-même par son empressement à saisir ce qu'elle a cru utile dans les circonstances, & propre à assurer la tranquillité publique; & par un instant de justice qui a déconcerté tous les plans, elle est revenue tout-à-coup sur les fausses mesures qu'on ne lui avoit fait adopter, qu'en lui présentant un seul côté de cette grande affaire. Alors les deux ou trois *meneurs*, abandonnés à leur propre foiblesse, sont tombés tout à plat; & dans leur chute, ils ont vomi, par-ci par-là, quelques imprécations contre l'homme perfide (qui avoit l'insolence de dire la vérité) contre le factieux (qui vouloit détruire toutes les factions) contre l'anarchiste (qui vouloit éteindre, dès sa naissance, ce premier brandon de la guerre civile.)

Ils ont prétendu que je voyois assiduement les représentants du peuple, & à l'aide de cette batterie, dont j'ai tourné les bouches contre eux, ils ont fait contre mon opinion un feu artificiel, qui, semblable à celui de l'esprit de vin, qui ne chauffe ni brûle, n'a fait qu'en éclairer toutes les pages d'une lumiere nouvelle. Assurément, voir les représentants n'est point un crime, & du moins je ne le trouve pas porté au nombre des délits dans le code pénal; mais j'affirme que je n'ai point vu les représentants du peuple, parce que je fuis tous ceux qui jouissent d'une grande autorité, fussent-ils des Burrhus ou des Caton, avec le même soin que d'autres les recherchent. Sur la motion qui fut faite, & sur le bruit qui couroit, qu'il s'agissoit de m'appeller provisoirement à la place de président ou de procureur-syndic du département, je déclarai & je déclare que JE NE VEUX D'AUCUNE FONCTION PUBLIQUE, & que si je prends place dans a composition nouvelle du département, je consens qu'on me courre sus & qu'on me traduise, mort ou vif, par-devant le club des Feuillants, pour y être jugé monarchiquement & en dernier ressort.

Que l'on traite de *scélérat* celui qui n'est pas de notre opinion, c'est la regle; je consens qu'on l'adopte envers moi, & je m'engage même à n'user de représaille envers personne. Mais qu'on suppose un homme absurde & inconséquent, cela n'est pas si facile à croire, & il n'est nullement raisonnable de supposer qu'on renonce à se mettre en spectacle devant toute la France, tout exprès pour faire, dans un coin de la république, un peu de ce vain bruit, dont le son vient se briser contre les rochers qui entourent cette ville. On ne veut pas voir qu'il peut exister des hommes d'une organisation telle que leur bonheur

suprême est dans une indépendance absolue, loin de ces carrieres ambitieuses, célebres par tant de nauffrages, & qui se contentent, auprès de la nature, des jouissances qu'elle prodigue à ses véritables amis. Il n'y a que les hommes qui ont des passions douces & généreuses, qui puissent concevoir ces sentiments là, aussi n'est-ce que pour eux que je place ici cette observation.

On a dit d'abord que mon opinion étoit *inconvenante*, & ensuite on a observé très-finement qu'elle sentoit beaucoup le *sémi-pélagien*. Je demande bien pardon aux illustres auteurs de ces savantes critiques; mais je n'ai pas assez d'esprits pour comprendre ces mots-là, & je dirois volontiers, comme la jeune fille de la comédie, à qui on demandoit ce qu'elle pensoit d'Alexandre & de César: » Je n'ai » pas l'honneur de connoître ces Messieurs-là, sans doute qu'ils ne » sont pas venus au château depuis que nous y sommes. »

Je conçois cependant ce que peuvent être les *convenances* dans la littérature & dans les arts, dans la vie privée & dans les relations sociales; mais en politique, ce mot-là pue la monarchie d'une lieue. Il pouvoit être de mise tout au plus dans ces temps de dégradations, où l'assemblée constituante ne répondoit aux pétionnaires qu'à coup de fusil, & n'offroit plus à la France indignée que le spectacle d'une horde d'esclaves attroupés autour du trône. Dans un pays libre la convenance est toute entiere dans la franchise & dans la vérité; l'inconvenance est dans une tactique cauteleuse & dans le mensonge. La vérité est le devoir de tous les vrais citoyens; je l'ai rempli ce devoir, & le remplirai avec toute franchise dont je suis capable, avec une indépendance naturelle pour l'esprit de parti, avec une aversion insurmontable pour la bassesse & pour l'intrigue.

On n'y cherchoit pas tant de façon dans les républiques anciennes. On y qualifioit tout simplement *Verrès*, d'ivrogne; *Lentulus*, de débauché; *Philippe*, d'usurpateur, & Dieu sait combien les pensionnaires de *Philippe*, les prêtres de *Cibèle* & *d'Eleüsine*, trouvoient ce style *inconvenant*, *sémi-pélagien* (& autres choses équivalentes) parce qu'il dérangeoit les petits plans du roi de Macédoine, & qu'il soulevoit un coin du voile sacré qui couvroit les mysteres de la *bonne déesse*. Je ne suis ni Demosthene ni Tullius, mais je suis, comme eux membre d'un état républicain, & je prétends user envers & contre tous des droits que me donne cette forme de gouvernement, la seule qui soit légitime, & le plus beau présent que la philosophie ait fait à l'humanité.

Je l'avouerai franchement, je ne suis pas pris d'un respect stupide pour ce qui nous trompe & pour ce qui nous tue; & puisqu'il faut trancher le mot, je n'ai pas une tendresse prodigieuse pour les prêtres & pour les rois. Lorsque je jette un regard observateur dans le temps passé & dans le temps présent, je frémis de ce qu'ils ont fait, de ce qu'ils font, & je ne suis pas fort rassuré sur ce qu'ils pourroient faire encore. Je regarde la monarchie comme une mistification par laquelle on éblouit les sots, & on attrape l'argent des peuples mistifiés; & à l'égard des impostures d'un autre genre, c'est faire injure au peuple que de croire qu'il ne peut être gouverné que par le mensonge. On le juge mal, parce qu'on a le sot orgueil de ne pas vouloir être peuple soi-même, parce qu'on ne le connoît pas plus qu'on l'aime. Il est plus mûr qu'on ne le pense pour la vérité. Les veilles dont on le berce sont aujourd'hui à leur agonie; & ceux qui les soutiennent, peuvent préparer leur habit de deuil & se disposer à assister à leur enterrement.

Après cette observation, je laisse le champ libre à ces Messieurs. Ils peuvent actuellement m'attribuer des projets à perte de vue, réciter à de petits enfants leurs contes à dormir debout, & habiles dans l'art de Scudery, me travestir en un homme perfide, avec autant de raison que Cyrus en berger doucereux. Pendant qu'ils se mettent l'imagination à la torture, je retourne, conspirateur d'un nouveau genre, bêcher tranquillement mon jardin.